

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-109

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr et Mme WALLYN 51, rue de Ledringhem à Wormhout afin d'effectuer des travaux de déblaiement de terre,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Mr et Mme WALLYN sont autorisés à poser une benne sur le trottoir devant leur habitation 51, rue de Ledringhem, et ce, **les 13 et 14 juin 2026.**

Celle-ci sera balisée jour et nuit avec des plots, rubalise et feux clignotants.

Il y aura la mise en place d'une signalisation avec panneaux « prenez le trottoir d'en face » au niveau des passages piétons en amont et aval de la benne.

**ARTICLE 2 :** La signalisation temporaire sera mise en place par les demandeurs.

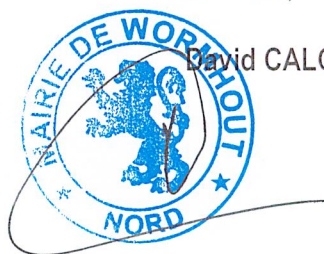
**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Cet arrêté sera publié et adressé aux demandeurs et transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 3 juin 2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 03/06/2026  
Le Maire,  
David CALCOEN

